Compt. Fot. : 8304-8611 - 8909-9207 - 9518 - 5021 - 5520 - 6051 - 6509 - 7007 - 7511
À jour : avril 1996

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et ne pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise) L.T.E.
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe avec protection de l'avancement
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges diverses
Coupe de jardinage
Coupe partielle (préciser le type)
Plantation à racines nues
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Ensemencement
Fertilisation
Récolte dans les tiges brûlées (désordre ligneux)

N.B. Des interventions indiquent des perturbations et non origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à mélèze (plantations)
— — à épinettes
— — à pin
— — à sapin (plantations)
Pessière (épinette noire et/ou épin. rouge occupent plus de 75% de la portée-tion.)
— — à thuya (cédre)
— — à mélèze
— — à pin gris
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à mélèze (plantations)
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette de Norvège)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière (le sapin et/ou épin. blanche occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cédre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à mélèze (plantations)
— — à mélèze
— — (plantation de sapin baumier)
Pruchière (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec mélèze
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin gris
— — avec pin rouge
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinède à pin rouge (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec thuya (cédre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc
— — avec pin gris
— — (plantation)
Pinède à pin gris (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec thuya (cédre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec pruche
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
— — Plantation de pin sylvestre
Cédrière (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Pruchière (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cédre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Mélèzin (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cédre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze brisch)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillu d'essences intolérantes avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec résineux
— — — — avec peuplier
— — — — avec épinette noire ou rouge
Bouleau à bouleau blanc avec sapin
— — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec résineux
Bouleau à bouleau jaune avec sapin
— — — — avec pin gris
— — — — avec résineux
Peupleraie avec sapin
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec épinette noire ou rouge
— — avec résineux
Peuplier à feuilles rondes
Cerisière à feuilles tolérantes
Mélangés à feuillus tolérants

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — sur station humide
— — (plantation)
Bouleau à bouleaux blancs
— — à bouleau jaune
Peuplier à peuplier faux-tremble
Cerisière à feuillus tolérants
Chênaie à chêne à bouleau blanc
— — à bouleau jaune
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'arbres à sucre
— — de bouleau jaune
— — de peuplier
— — de peuplier hybride

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Voie ferrée
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis totale
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE	
10 (ceux)	0-20 ans	
30 "	21-40 "	
50 "	41-60 "	
70 "	61-80 "	
90 "	81-100 "	
100 "	101 et plus	

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES		
70-30 (ceux)	30-70 (ceux)	
80-30 "	30-80 "	
90-30 "	30-90 "	
90-50 "	50-90 "	
90-70 "	70-90 "	
100-70 "	70-100 "	

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Je (jeune irrégulière) — Peuplé dominance de feuillus intolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 ans. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 ans.
Vieux irrégulière — Peuplé dominance de feuillus intolérants, majorité des tiges centrales de 60 ans. Autres peuplements, majorité des tiges vieilles de plus de 60 ans.

GRILLE DENSITÉ - HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	2m	1m	3	4	5	6
	0					
A	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 80%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	Verticale
Moyenne	31 à 40 %	7
Forte	41 à 50 %	8
Abrupte	51 % et plus	9

Pente moyenne de la station

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les fiches publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 1 C 3 D 5 — S : Stabilisation; 1 : classe de perte; C : classe d'âge; 3 : classe d'âge; D : classe de hauteur; 5 : classe de hauteur; — : sous groupe d'essences; — : groupement d'essences

R C1 C6 B1 — R : Régénération; C1 : classe de densité; C6 : classe de densité; B1 : classe de hauteur; — : sous groupe d'essences; — : type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. : GAUTHIER, PARENT & ASS. (UQ 86)
SIGNATURE
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. : MARCEL SIRARD (UQ 87)
SIGNATURE

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — 8
Unité de gestion — 86-1*
Unité d'aménagement
Unité de sondage — 1
Mode de tenure ou de gestion — 000 08 04*
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique — 403 04*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité — 98400*
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle — 1396*
Région écologique — 12a
Municipalité régionale de comté M.R.C. 850 ABITIBI

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Photographie aérienne : 1984-85
Carte forestière — Année de publication : 1985-86
Année de révision :

Divisions territoriales en date du 15/4/84, 1/9/85
Déclinaison magnétique : 15° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-F-4	32-F-3	32-F-2	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-C-13	32-C-14	32-C-15	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-C-12	32-C-11	32-C-10	

32 C/14 N.O.

2